

## BRUNEI

### Introduction

Brunei est formé de deux enclaves qui occupent 5 800 kilomètres carrés de la côte Nord de Bornéo. La population, estimée à 212 000 habitants, se compose pour un peu plus de la moitié de Malais, d'environ 25 % de Chinois, et de tribus indigènes (les Davaks, les Ibans, etc.). La communauté étrangère - en grande partie britannique - compte entre 2 000 et 3 000 membres.

### Situation politique interne

En 1888, Brunei devient un protectorat britannique. Les Britanniques exercent leur autorité par l'intermédiaire du bureau du Résident britannique jusqu'en 1959, année où est promulguée la première constitution écrite, qui crée un cadre d'autonomie interne tout en maintenant la responsabilité des Britanniques en ce qui concerne la défense et les affaires extérieures. En 1963, un projet d'adhésion à la Fédération de Malaisie est accepté, mais il est rejeté par la suite en raison de désaccords quant à la place de Brunei au sein de la Fédération et au partage des redevances pétrolières. Présentement, le pays a le statut politique d'un sultanat constitutionnel lié par traité avec la Grande-Bretagne. L'indépendance est prévue pour le 1er janvier 1984.

Après l'indépendance, Brunei demeurera probablement une autocratie. Depuis que le Parti du Peuple a été banni en 1962, après une brève rébellion avortée, le sultan ne rencontre pas de véritable opposition. Il ne semble pas avoir l'intention d'introduire un système de gouvernement démocratique multipartite après le 1er janvier 1984. Un programme est en cours pour remplacer les Britanniques en poste dans les institutions militaires et civiles par des Brunéiens, mais il est fort probable qu'on trouve un moyen de conserver l'unité britannique de Gurkhas après l'indépendance.

Environ 90 % de la population d'origine chinoise (52 000 personnes) n'a pas la citoyenneté. Quoique la Promulgation de la nationalité brunéienne (Brunei Nationality Enactment) de 1961 leur permette d'accéder à la citoyenneté s'ils ont vécu à Brunei vingt ans ou plus au cours des vingt-deux dernières années et s'ils réussissent un test d'aptitude linguistique en malais, il est difficile en pratique pour les requérants chinois de se qualifier. Présentement, ils détiennent des "passeports de protégé britannique", mais après l'indépendance, ils perdront ce privilège et devront voyager avec des certificats